Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 022-212203764-20260115-20260106-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-01-06

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 16
votants : 18

Séance du 15 janvier 2026

OBJET : Médiathèque : fin des adhésions annuelles payantes

L'an deux mil vingt-six, le quinze janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 8 janvier 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : TREHOREL V. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

Absent : MAHE A.

Secrétaire de séance : MAUVIEUX O.

Laure Boizard, Ajointe à la culture, rappelle que le prix annuel des adhésions à la médiathèque est de 2 € par abonné.
Elle propose de ne plus facturer cette adhésion aux abonnés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord. Cette mesure prendra effet au 1er janvier 2026.

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 19 janvier 2026

Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor